



INCENDIE DE SAINT-CHAMAS Confrontés au silence des pouvoirs publics, les citoyens informent les citoyens !

Le collectif Cistude a réussi à se procurer les résultats de l'étude de l'impact environnemental de l'incendie de l'entrepôt de déchets de Saint-Chamas.

Cette étude a été réalisée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) à la demande de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), lors de quatre campagnes de prélèvements en février, mars et avril 2022.

À ce jour, **aucune information sur cette étude**, pourtant validée et approuvée depuis le 31 août 2022 par le directeur de l'INERIS, **n'a été communiquée à la population par les pouvoirs publics**. Nous le regrettons vivement.

Ce document de 500 pages apporte un éclairage sur la pollution des eaux de surface et souterraines, des sédiments, des sols, des pâtures, des denrées alimentaires et sur les risques sanitaires associés

L'étude d'INERIS est intégralement publiée sur notre site www.collectifcistude.org

Nous avons décidé d'informer nous-mêmes les citoyens de Saint-Chamas de son contenu, aussi objectivement que possible, sans noircir le tableau et sans minimiser l'impact, sur les éléments qui nous paraissent les plus problématiques : les sols, les végétaux et les risques sanitaires.

Pour analyser l'étude d'INERIS, nous nous sommes appuyés sur des compétences internes au collectif Cistude et nous avons consulté un institut scientifique spécialisé dans la connaissance des pollutions.

Six zones d'études ont été retenues par l'INERIS : ZA des Plaines, quartier Caraon, quartier Arcadia, Petite Camargue, Parc des Creusets, zone située au nord de la ZA des Plaines.

Tableau. Polluants trouvés dans les sols et les végétaux des six zones étudiées.

ZA des PLAINES	Sols	Métaux, hydrocarbures, dioxines et furanes.
Quartier CARAON	Sols	Métaux, hydrocarbures, dioxines et furanes, PCB.
	Aromates	Métaux (notamment arsenic et plomb), hydrocarbures, PCB, dioxines et furanes.
Quartier ARCADIA	Sols	Métaux, hydrocarbures, dioxines et furanes, PCB, Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
	Aromates	Métaux, hydrocarbures, dioxines et furanes, PCB.
Petite Camargue	Sols	Métaux.
	Pâtures	Métaux (plomb et mercure).
Parc des CREUSETS	Sols	Métaux, hydrocarbures, dioxines et furanes, PCB, Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
	Aromates	Métaux, hydrocarbures, dioxines et furanes, PCB.
Zone au NORD DES PLAINES	Sols	Métaux (notamment arsenic et plomb), hydrocarbures, PCB, dioxines et furanes.
	Légumes	Pas de dépassement des teneurs en plomb et cadmium.

Quelques précisions sur la toxicité des polluants

Métaux* (arsenic, mercure, plomb, cadmium...).	Troubles cérébraux, détérioration du système nerveux, retards mentaux chez les jeunes enfants.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)**	Cancérogènes. On les trouve généralement liés aux particules issues de la combustion.
Dioxines et furanes**.	Effets sur la santé humaine : cancers, modification de la fonction thyroïdienne, troubles endocriniens, toxicité fœtale, altération du développement de l'enfant. Les dioxines sont produites lors des processus de combustion. Peu volatiles, peu solubles dans l'eau, leur persistance dans l'environnement est très longue. Les dioxines et furanes s'accumulent dans la chaîne alimentaire. Une fois dans l'organisme humain, elles sont transportées par les lipides du sang jusqu'aux tissus adipeux.
Polychlorobiphényles (PCB)**.	Cancérogènes (mélanome, lymphome, cancer du sein). Ils provoquent aussi des troubles endocriniens. Ce sont des polluants organiques persistants.

*Source. CNRS, dossier scientifique.

** Source. Centre de lutte contre le cancer Léon Berard.

Des sols et des végétaux dégradés

Sols

Les résultats font état d'une dégradation de la qualité des sols (jardins potagers, jardins ornementaux, parcs et aires de jeux publics...). Les dépassements concernent toutes les familles chimiques (inorganiques et organiques) : métaux, hydrocarbures, hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes.

Pâtures

Dégradation de la qualité des fourrages pour : Chrome, Strontium, Plomb, PCB, dioxines et furanes. Le rapport d'Ineris précise : « *Par principe de précaution, les exploitations agricoles des zones C (Quartier Arcadia) et F (Petite Camargue) pourraient être intégrées dans le prochain cycle de surveillance de la qualité du fromage et des fourrages ; cette décision reviendra aux autorités compétentes* ».

Cette préconisation a-t-elle été suivie d'effet ?

Potager

Trois légumes (salade, chou, poireau) d'un seul potager ont été prélevés, dans la zone la moins

impactée par le panache de fumée, au nord de la ZA des plaines. Aucun dépassement des teneurs maximales en plomb et cadmium n'a été observé, ce qui ne préjuge pas d'un éventuel dépassement pour des légumes cultivés dans des zones plus exposées au sinistre.

Aromates (thym et romarin)

Au-delà des seuls aromates, les teneurs en polluants du thym et du romarin permettent d'évaluer l'impact de l'incendie sur l'ensemble de la végétation.

Trois zones ont été étudiées : quartier Caraon, quartier Arcadia et Parc des Creusets.

La dégradation de la qualité des aromates concerne les 3 zones pour la plupart des familles chimiques analysées : métaux, hydrocarbures, hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes. La teneur en plomb dépasse le seuil réglementaire en plomb (fixé pour les légumes) au quartier Arcadia et au Parc des Creusets. Un échantillon du Parc des Creusets présente une teneur en plomb 16 fois supérieure à cette teneur maximale (4,9 grammes alors que le seuil maximum est de 0,3 gramme).

Santé humaine : risques sanitaires

L'INERIS considère que les activités humaines sont globalement compatibles avec les polluants détectés avec toutefois des nuances et une mesure contraignante au Parc des Creusets.

Quartier Caraon.

L'INERIS conclut à la compatibilité des activités humaines avec les différents niveaux de pollution, malgré la présence d'arsenic dans les échantillons végétaux (aromates). Pour l'activité des jeux en extérieur, notamment pour les activités de loisir pour les enfants au sein du centre aéré communal, les risques sanitaires se situent « *dans la zone d'interprétation* » en raison de la concentration en arsenic dans les aromates et de la concentration en plomb des sols superficiels.

Toutefois la démarche d'approfondissement conclut à un usage compatible entre les niveaux de pollution et les jeux des enfants en extérieur.

Petite Camargue

Pâtures : les concentrations en métaux montrent pour l'échantillon prélevé dans la Petite Camargue un dépassement pour le plomb et le mercure des teneurs maximales dans les aliments pour animaux.

Le prélèvement s'est effectué en début de saison, correspondant à un stade de croissance peu développé. Selon l'INERIS, l'avancée dans la saison pourrait conduire à une dilution des teneurs en plomb et en mercure.

À ce jour, aucune étude n'a été publiée pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Parc des Creusets

L'INERIS préconise l'interdiction de la cueillette du thym et du romarin au Parc des Creusets en raison des teneurs en dioxines et furanes, PCB, métaux (arsenic, plomb, aluminium).

Malgré cette préconisation, la cueillette des végétaux n'a jamais été interdite aux Creusets. Aucun panneau d'information ne prévient les usagers du Parc des Creusets des risques sanitaires.

Une nouvelle campagne de prélèvements a eu lieu à la mi-juillet 2022 pour approfondir les connaissances sur les polluants contenus dans les aromates. Nous n'avons pas pu consulter cette étude.

Au-delà du thym et du romarin, d'autres végétaux sauvages (salades, mûres, poireaux, asperges) sont parfois cueillis et consommés sur le territoire de la commune, ainsi que des champignons.

Aucune étude de l'impact de l'incendie sur ces divers aliments potentiels ni sur les olives cultivées aux Creusets n'a été menée. On peut aussi légitimement s'interroger sur les teneurs en polluant du miel produit par les ruches à proximité du site.

Le collectif Cistude est une association à gestion collégiale.

Le siège du collectif est à Saint-Chamas, en bordure de l'étang de Berre, dans les Bouches-du-Rhône.

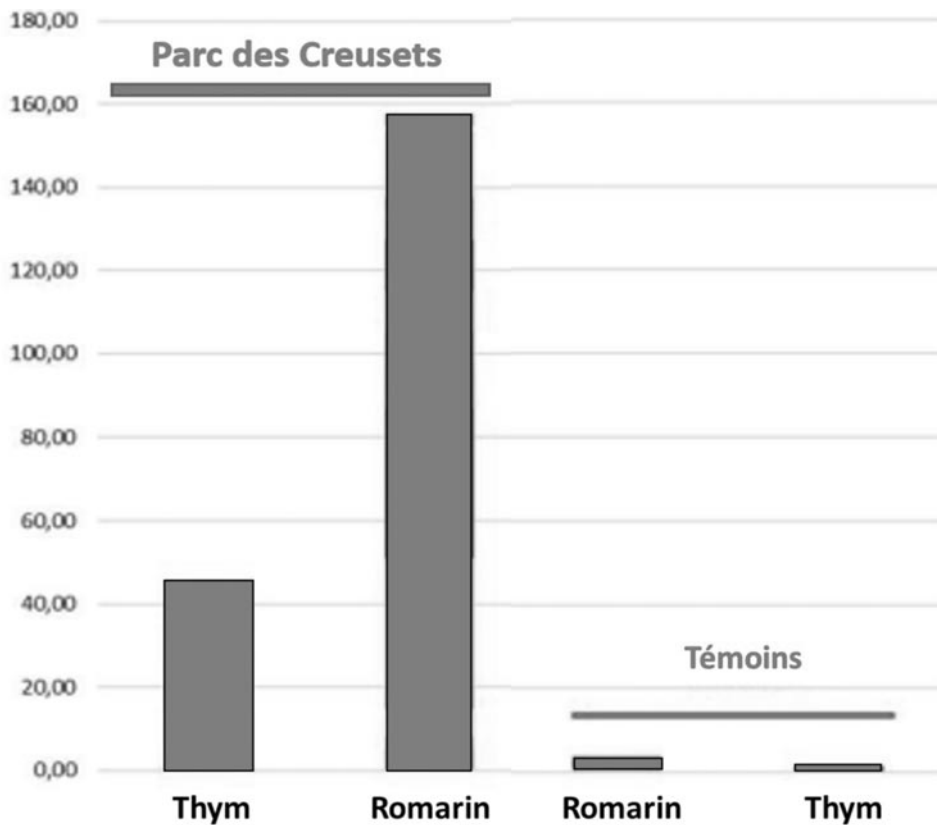
Nos objectifs :

- la protection de l'environnement et de la biodiversité,
- la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols,
- la promotion de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant,
- l'éducation à l'environnement,
- la mise en œuvre de programmes de sciences citoyennes.

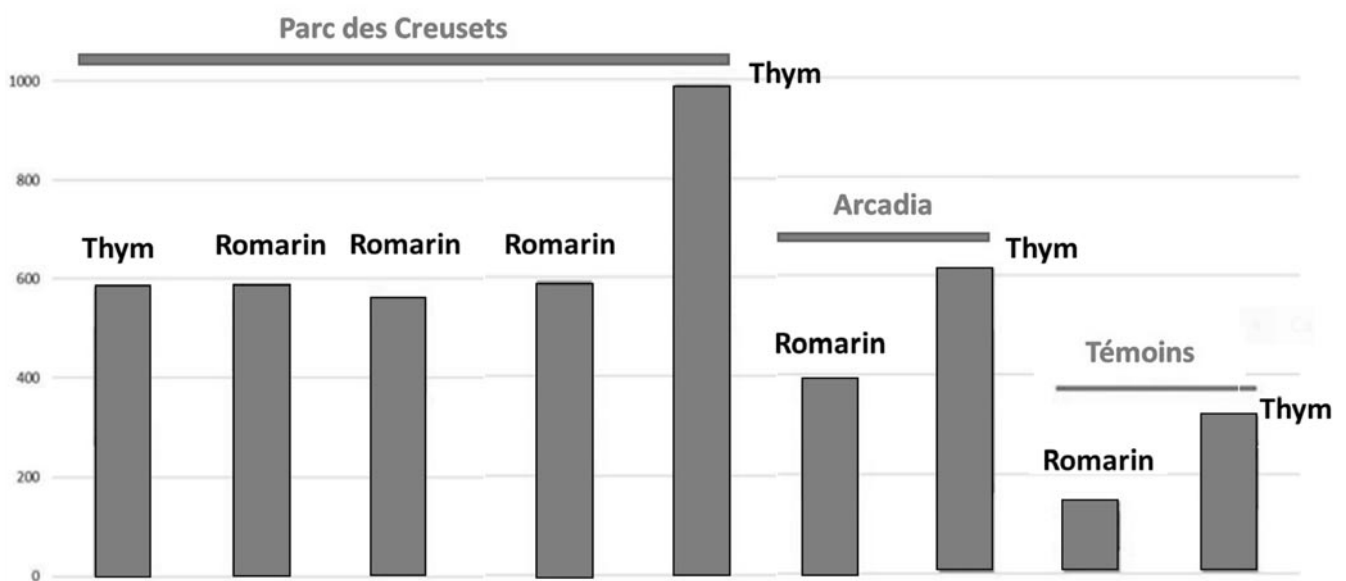
Pour le rejoindre : <https://www.collectifcistude.org>



Comparaison des taux de dioxines et furanes entre deux échantillons d'aromates du Parc des Creusets et deux échantillons témoins.
(unité : pg/g MS). *D'après rapport INERIS.*



Comparaison de la concentration totale en métaux entre 5 échantillons du Parc des Creusets, deux échantillons du quartier Arcadia et deux témoins.
Source: rapport INERIS.



La concentration totale en métaux correspond à la somme des éléments trace métallique (ETM), appelés parfois métaux lourds, en mg/kg MS : Lithium, Aluminium, Vanadium, Chrome, Nickel, Cuivre, Zinc, Arsenic, Sélénium, Cadmium, Plomb, Mercure, Antimoine.